



Caducité de l'aide juridictionnelle

Par Mikamat2b

Bonjour, je viens pour demander je viens de recevoir une lettre me disant la caducité de ma demande d'aide juridictionnelle. Cela faisait 2 mois. Mon avocate enfin on peut dire ex avocate maintenant car ne répond plus depuis des semaines, je lui avait envoyé les documents manquant juste avant cette décision de caducité.

En plus j'ai eu malheureusement le décès de mon père le 27 mai ou j'ai dû partir précipitamment.

Bref, je n'ai pas de recours.

Mais j'ai remarqué qu'ils se sont trompés sur mon nom et prénom ils ont oublié un S à mon nom et ils ont oublié d'écrire dans mon prénom la lettre ë avec les tréma.

Donc ai-je la possibilité de refaire une demande d'aide juridictionnelle avec mon vrai nom ?

Où puis-je faire quelque chose vu ma situation ?

Merci pour votre réponse à bientôt.

Par vivi2501

""Si votre demande d'aide juridictionnelle a été déclarée caduque au motif que vous n'avez pas produit, dans le délai imparti, les pièces ou renseignements complémentaires demandés par le bureau d'aide juridictionnelle, aucun recours ne vous est ouvert

[url=https://www.documentissime.fr/cas-pratiques-droit/j-ai-demande-l-aide-juridictionnelle-et-elle-m-a-ete-refusee-ai-je-un-recours-28.html#:~:text=Si%20votre%20demande%20d'aide,recours%20ne%20vous%20est%20ouvert.]https://www.documentissime.fr/cas-pratiques-droit/j-ai-demande-l-aide-juridictionnelle-et-elle-m-a-ete-refusee-ai-je-un-recours-28.html#:~:text=Si%20votre%20demande%20d'aide,recours%20ne%20vous%20est%20ouvert.[/url]

''